

**ENJEU – Association intercommunale de Rolle et environs  
Conseil Intercommunal du 3 décembre 2025**

\*\*\*\*

**Rapport de la Commission Finances  
Préavis No 12-2025 - Budget 2026 EnJeu selon MCH2**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission composée de Mesdames Anne-Laure Berger, Nicole Gay, Anne Guisolan, Virginie Burnier, Messieurs Rolf Keller, Christian Scaiola et Boris Wirrich s'est réunie les jeudi 9 octobre et mercredi 5 novembre à Rolle dans les bureaux d'Enjeu. Également, une réunion a pris place le jeudi 23 octobre. Anne Guisolan et Virginie Burnier sont excusées le 9 octobre et Boris Wirrich le 5 novembre.

Mesdames Mery, Page, Jaquier et Monsieur Mani, membres du Codir, Madame Houmard, directrice générale et Madame Gerber, Responsable Finances Enjeu étaient présents à nos réunions.

Pour prendre position, nous avons examiné le préavis mentionné reçu le 6 octobre et qui nous a été présenté dans le détail. Nous remercions l'ensemble de nos interlocuteurs pour toutes les réponses claires et précises qui nous ont été apportées et pour la transparence des explications.

### **Préambule**

Le budget 2026 est présenté en 2 parties : le chapitre 1 concerne les activités scolaires et la bibliothèque et le chapitre 2, l'accueil de jour.

Pour le Domaine scolaire (administration des écoles, patrouilleurs scolaires, psychologie et logopédie, l'immobilier, le secteur primaire et le secteur secondaire) le budget total 2026 est de 10'708'994.- frs. **L'augmentation est de 827.- frs. par rapport au budget 2025.**

Pour la bibliothèque intercommunale le total du budget 2026 à la charge des communes est de 372'460.-frs. **La diminution est de 20'065.- frs. par rapport au budget 2025, soit moins 5.1%.**

Pour l'accueil de jour, le total des subventions des communes du réseau par structure 2026 est de 6'050'908.- frs. **L'augmentation est de 48'598.- frs. par rapport au budget 2025 soit 0.8%.** Le prix moyen de 370.22 frs. / habitant est en augmentation de 0.46% par rapport au budget 2025.

### **Remarques – Bibliothèque**

Les comptes de la Bibliothèque sont séparés en deux entités sous la norme comptable MCH2, à savoir 219000 Bibliothèque scolaire et 321000 Bibliothèque intercommunale.

La Fonction 219000 Bibliothèque scolaire est subventionnée en totalité par le canton et il n'y a pas de participation des Communes.

Le personnel (ETP) dans ces fonctions est stable par rapport au budget 2025. La réduction des coûts est expliquée par des coûts 2025 exceptionnels pour la fête des 10 ans de la bibliothèque.

## Remarques – Scolaire

Le préavis donne les explications nécessaires sur la distribution des comptes selon la norme MCH2.

La participation des communes n'apparaît pas systématiquement dans les fonctions 21xxxx mais elle est visible dans la fonction 219900. L'endettement prévu fin 2026 se monte à 33'400'100.- frs sur un plafond de 60'000'000.- frs.

Comme expliqué, le budget ne présente pas une variation importante sur son total. Dans les détails, la diminution dans la rubrique Immobilier de 217'488.- frs est compensée par des hausses dans les rubriques Administrations des écoles et Ecoles secondaires.

Dans la rubrique Administrations des écoles, cette augmentation correspond à

- L'augmentation de 0.2 ETP du poste informatique
- Le report du salaire du collaborateur de la Fondation qui rejoint l'administration d'Enjeu
- Des licences informatiques qui augmentent
- Une partie des annuités 2026 et des charges sociales.

Dans la rubrique Ecoles secondaires, cette augmentation correspond à

- Une clef de répartition des frais de conciergerie et d'entretien qui a été revue pour être plus proche de la réalité du terrain. La répartition primaire/secondaire des frais de conciergerie était de 50%/50%. Pour 2026, cela a été revu en fonction des ETP et des m2.
- Une augmentation générale du budget de 133'000.- frs (sur le primaire et secondaire) dont des entretiens ponctuels, des renouvellements, des nouveaux amortissements suite à des préavis bouclés en 2025.

Les entretiens ponctuels ajoutés au budget sont :

- Gilly : 18'000.- frs changement détecteurs incendie et 15'000.- frs réfection joint douche salle de gym
- Martinet A-C : 6'000.- frs réfection infirmerie et 25'000.- frs réfection des murs WC bâtiment A
- Martinet B : 10'000.- frs changement porte vitrée salle de couture

Les annuités 2026 qui font suite à la validation du nouveau règlement RH, sont incluses dans ce budget.

Un budget pour une augmentation liée à l'IPC de 0.5% a été inclus dans ce budget 2026.

## Remarques – Accueil de jour

Le préavis donne les explications nécessaires sur la distribution des comptes selon la norme MCH2. Les principaux changements du budget sont tous mentionnés dans le Préavis 12-2025.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le personnel de la Fondation des centres de vie infantile de Rolle sera intégré au sein d'Enjeu. De ce fait, le budget détaillé de la Crèche la Barcarolle, la Crèche la Girolle, l'UAPE la Barcarolle, l'UAPE Arc-en-ciel et l'UAPE la Bande'Rolle figure désormais au budget.

Le CODIR a décidé de financer certaines dépenses dans les structures d'Accueil de Jour par le biais des fonds de réserve pour un total de 107'660.- frs. Les différentes dépenses sont mentionnées dans le préavis et dans les remarques (en vert) du budget 2026. Notamment, des mises en conformité demandées par le SCAJE sont prévues.

## Remarques générales

### MCH2

Le budget 2026 est présenté dans le nouveau format MCH2 et EnJeu n'a pas pu établir une correspondance directe avec les comptes MCH1. Notre Commission a donc fait face à un défi important ne disposant pas de formation spécifique MCH2 et n'ayant pas cette correspondance directe des comptes. Nous remercions le secteur Finance d'EnJeu qui nous a fourni plusieurs tableaux de correspondance sur excel, sur des rubriques spécifiques, avec les explications nécessaires. Il est à noter que dans certaines communes, cette correspondance a pu être réalisée, du moins en grande partie.

De ce fait, avec le temps imparti, l'analyse de notre Commission a été partielle sur ce budget 2026. Sur les contrôles effectués, nous avons pu constater le bon report des budgets et valider les explications de baisse ou de hausse. Sur le budget 2027, nous disposerons d'une visibilité complète.

### Structures de la Fondation

Comme expliqué précédemment, les structures de la Fondation des centres de vie enfantine de Rolle seront intégrées au sein d'EnJeu. Notre Commission n'a pas eu accès aux comptes de la Fondation des années précédentes. A l'aide d'un comparatif grossier, notre Commission ne constate pas de différences significatives entre les structures existantes et celles de la Fondation. Également, le CODIR indique que les budgets des structures de la Fondation ont fait l'objet d'une analyse approfondie et ont été questionnés.

### Optimisation des frais de télécommunication

Le CODIR nous informe qu'un travail d'optimisation a permis de regrouper l'ensemble des abonnements auprès d'un même opérateur et d'unifier les marques de téléphones portables, générant ainsi des rabais de quantité. Les abonnements ont été renégociés, entraînant une réduction des coûts. D'un autre côté, plusieurs structures ont été agrandies, la structure des Petits Bouchons a ouvert, de nouveaux postes ont été créés et un nouveau secteur a vu le jour. Donc l'augmentation de ces dépenses de télécommunication cache les économies réalisées.

Notre Commission salue ce travail d'optimisation, car il a été demandé depuis plusieurs années.

### Frais d'entretien des bâtiments scolaires

La Commission comptabilise les frais d'entretiens des bâtiments scolaires qui s'élèvent à un total de 1'604'026.- frs sur 2026.

- **Primaire** : un total de 1'076'376.- frs (217000.3612.11 - annexe 3, page 21), fixés par les conventions entre EnJeu et les Communes qui mettent à disposition ces bâtiments. Les Communes doivent entretenir ces bâtiments à leur charge.
- **Secondaire** : un total 527'650.- frs d'entretien des bâtiments dont piscine à 84'000.- frs, 135'000.- frs de contrats d'entretien et 231'000.- frs d'entretien des bâtiments.
  - L'entretien des bâtiments couvre l'entretien courant tel que réparation et matériel sanitaire, mise aux normes sécurités bâtiments (éclairage de secours, exutoire fumée, porte coupe-feu, ferme-porte automatique...) réparation électrique, remise en état de prises, stores, détecteurs de mouvements etc., réparation fenêtres, réparation serrurerie, contrôle OIBT, réparation des machines-outils conciergerie, travaux de peinture et de réfection, réparation de sol, lino, consommables. Les travaux spécialisés sont principalement confiés à des entreprises externes.

Des frais d'entretien ponctuels (bâtiments sous gestion d'EnJeu) de 74'000.- frs sont intégrés à ce budget, ce qui démontre une gestion désormais proactive des bâtiments, ce que notre Commission salue.

Les frais de chauffage et électricité d'un total de 417'000.- frs restent stables en 2026. Des mesures d'optimisations, basées sur les relevés, doivent encore prendre place.

### **Frais de réceptions et manifestations**

Une fête du personnel sera organisée en 2026 afin de réunir les collaborateurs d'EnJeu et de la Fondation. Également EnJeu et la Grande Echelle célébreront leurs 10 ans et le Cygne ses 50 ans. Ceci représente un budget important et exceptionnel de 88'605.- frs.

### **Optimisations**

Notre commission constate avec satisfaction les efforts d'optimisation entrepris et la stabilisation progressive d'EnJeu. La COFIN salue cette évolution positive et souligne l'importance de poursuivre une gestion rigoureuse et responsable, garantissant une utilisation efficiente des ressources publiques et évitant tout excédent non nécessaire.

### **Augmentations salariales**

Comme indiqué, les annuités 2026, qui sont mises en œuvre par le nouveau règlement RH, sont incluses dans ce budget et stabilisent ainsi sa progression. Selon des estimations, un impact, à postes équivalents, mène à une augmentation moyenne de 1.17 à 1.23 % sur l'administration scolaire et AJ et une diminution de 2.36% du côté conciergerie. La diminution s'explique par les salaires des nouveaux engagements qui sont établis par la grille salariale, et qui sont plus bas que les précédents.

Un budget pour une augmentation liée à l'IPC de 0.5% a été inclus dans ce budget 2026 par le CODIR, estimé à environ 50'000.- frs. Selon le règlement RH, cette augmentation sur les postes non-conventionnés est à la discrétion du CODIR.

Notre Commission est d'avis que la politique salariale devrait suivre le modèle des communes d'EnJeu et de la région, sans lien direct avec des postes conventionnés qui ont une politique salariale autre et fixée par les associations. De plus, au vu de la situation budgétaire du canton et des baisses de salaires annoncées pour le secteur public, notre Commission recommande de ne pas octroyer d'augmentation liée à l'IPC %. Il a été calculé un montant de 0.5% d'IPC dans les comptes par nature 3010, excepté les auxiliaires, les AMF, les apprentis et les stagiaires qui répondent à d'autres règles. Il est donc complexe d'amender le budget directement sur ce point car plusieurs comptes sont concernés et pas clairement identifiés. De ce fait, la Commission exprime un vœu et recommande au CODIR de ne pas entrer en matière.

### **Vœux**

La Commission des Finances, consciente du contexte budgétaire tendu que connaissent le Canton et les Communes en 2026, souhaite que le CODIR évalue l'opportunité de suspendre l'augmentation liée à l'IPC et en informe le Conseil intercommunal en temps utile

## Conclusion

Au vu de ce qui précède et des informations portées à notre connaissance, notre commission recommande à l'unanimité d'accepter le préavis no 12-2025 :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 3 décembre 2025 ;
- Vu le préavis du Comité de Direction ;
- Entendu le rapport de la Commission des Finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide:

- D'approuver le Préavis n°12-2025 Budget 2026 EnJeu selon MCH2, tel que présenté.

Ainsi adopté par le Comité de Direction, dans sa séance du 6 octobre 2025, pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.

Rolle, le 10 novembre 2025,

Rolf Keller, Président



Anne-Laure Berger

Nicole Gay

Anne Guisolan

Virginie Burnier

Christian Scaiola

Boris Wirrich

Annexe 1 – questions / réponses du CODIR

|                                                  |                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ENJEU - COFIN - Budget 2026 - Questions au CODIR |                                                                                                                                                                                                 | 03.11.25                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Chapitre 1 - Activités scolaires et bibliothèque |                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Compte                                           | Commentaires et questions de la COFIN                                                                                                                                                           | Réponses du CODIR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 213002.3612.14                                   | Participations aux Classes de rattachement 40 KCHF - est-ce nouveau? Pas trouvé au budget en 2025                                                                                               | Rien de nouveau, jusqu'alors ce montant était réparti dans le compte MCH1 "520.3189 Frais de racc. et perfectionnement". Le montant varie selon le nombre d'enfants inscrits. Ce montant a été séparé en deux sous MCH2, le premier correspond aux frais scolaires, compte "213002.3612.14 Participation aux classes de rattachement" et le deuxième correspond à la participation aux frais de transport/repas, compte "213002.3637.00 Participation frais de repas et de transport".                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 219302.3171.10                                   | Les camps de ski 95 passent de 380 CHF en 2025 à 490 CHF/élèves. Quelles en sont les raisons ?                                                                                                  | Dans les faits, il n'y a pas de différence de montant mais de mode de faire: sur MCH1, nous inscrivons un montant net. Dans MCH2, nous inscrivons le montant brut des charges. Nous déduisons ensuite les revenus (canton-subvention jeunesse et sport). Les comptes de revenu pour le primaire sont :<br>219301.4260.00 EP Remboursements de tiers, participation des parents 1-6p<br>219301.4260.01 EP Remboursements de tiers, participation des parents 7p<br>219301.4611.00 EP Dédommagements du canton, frais enseignants 1-6p<br>219301.4611.01 EP Dédommagements du canton, frais enseignants 7-8p<br>219301.4630.00 EP Dédommagements J+S 7p<br>Les comptes de revenu pour le secondaire sont :<br>219302.4260.00 EPS Remboursements de tiers, participation des parents<br>219302.4611.00 EPS Dédommagements du canton, frais enseignants<br>219302.4630.00 EPS Dédommagements J+S |
| 219302.3171.11                                   | Les voyages d'études passent de 400 CHF à 520 CHF/élèves. Quelles en sont les raisons ?                                                                                                         | Idem                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 219301.3171.11                                   | Les camps d'été passent de 230 CHF à 330 CHF/élèves. Quelles en sont les raisons ?                                                                                                              | Idem                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| 217000.3612.11                                   | Entretien primaire selon convention - pourquoi le choix encore en MCH2 de ce titre Entretien ?                                                                                                  | Le volet "entretien" des bâtiments primaires correspond aux frais d'entretien, ce terme semble approprié, d'autant plus qu'il est inscrit dans la convention.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| 212001.3110.00                                   | Mobilier scolaire primaire à 30'000 CHF - ne semble pas avoir été au budget des années précédentes. Qu'est-t-il prévu sous ce budget ?                                                          | Si dans le compte MCH1 "512.3141.10 Renouvellement classes"                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 212002.3110.00                                   | Mobilier scolaire secondaire à 30'000 CHF - ne semble pas avoir été au budget des années précédentes. Qu'est-t-il prévu sous ce budget ?                                                        | Si dans le compte MCH1 "520.3141.40 Renouvellement mobilier de classe"                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| 217001.3144.01                                   | Contrat d'entretien de Gilly - pourquoi on passe de 12'000 à 28'000 CHF ?                                                                                                                       | Initialement, tous les contrats d'entretien étaient intégrés dans le compte du primaire entretien bâtiment (Gilly et Martinet). En 2024, le compte 512.3141.41 a été créé afin de pouvoir suivre plus précisément l'évolution des contrats qui a été estimé injustement à CHF 12'000. Un tableau des différences entre les comptes 2024 et le budget 2026 vous sera transmis.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Chapitre 2 - Accueil de jour                     |                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Compte                                           | Commentaires et questions de la COFIN                                                                                                                                                           | Réponses du CODIR                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| 218025.3130.20                                   | Prestations de services Ateliers Vacances de 7'000 CHF - qu'elle est cette prestation                                                                                                           | Frais de sorties, repas, matériel éducatif pendant la période des vacances.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 218025.3144.00                                   | Nous ne trouvons pas ici les frais d'entretien du jardin annoncés l'an passé à 2'000 CHF/an ?                                                                                                   | Les CHF 2'000 se trouvent dans le compte "218025.3130.00 Frais de nettoyage". Ce compte comprend les frais de nettoyage, l'entretien des locaux et le nettoyage des vitres.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| 545015.3144.00                                   | L'entretien proposé de la Barcarolle à 29'480 (+ fond de réserve) ne devrait-il pas être de type "ponctuel" 3'144.02 ? Idem avec compte 218015.3144.00                                          | Il est vrai que cela n'a pas été une pratique pour l'accueil de jour mais uniquement pour le scolaire. Le Codir a décidé qu'une telle pratique sera également faite pour l'AJ, dans les comptes 2026.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| 545019.3130.00                                   | Les frais de nettoyage de 30500 CHF semblent importants à Les Petits Bouchons vu la structure de 22 places et comparativement aux autres structures. Avez-vous une analyse de cette situation ? | Les petites structures disposent d'espaces communs identiques à ceux des grandes, tels que la cuisine, la buanderie, les vestiaires ou la salle de réunion, ce qui implique une charge d'entretien proportionnellement plus importante. Les coûts d'entretien sont élevés, car le nettoyage doit être effectué quotidiennement, conformément aux normes cantonales en vigueur. Par ailleurs, il est important de noter que Les Petits Bouchons et La Girole sont exclusivement des crèches, ce qui explique sans doute des coûts de nettoyage moins dilués qu'en présence d'une LAPE dans les mêmes locaux. Dans une perspective d'optimisation, nous prévoyons pour 2026-2027 la mise en place d'une centrale d'achat au sein de nos bureaux. Cette organisation nous permettra de rencontrer nos prestataires, négocier les tarifs et ainsi bénéficier d'économies d'échelle.              |
| 545017.3130.00                                   | Les frais de nettoyage de 57050 CHF semblent importants à la Girole vu la structure de 44 places et comparativement aux autres structures. Avez-vous une analyse de cette situation ?           | Idem                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

| Questions et remarques générales                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Quel est le statut des salles de gym pour 2026: Sommes-nous dotés de suffisamment de structures de salles ? Quels sont les besoins exprimés par l'école et les plans mis à jour pour 2026?                                                                                                                                                                                                                                                             |  | Nous avons tenu compte des besoins actuels en salles de gym pour l'élaboration du budget 2026. Pour toute future salle, un préavis d'investissement sera nécessaire. Seule la part correspondant aux amortissements sera inscrite dans les comptes de fonctionnement.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |
| Quelles sont les lignes directrices / optimisations prévues pour diminuer certains postes du budget 2026? Nous ne constatons pas de baisses significatives sur l'IT, l'entretien et la maintenance, en général.                                                                                                                                                                                                                                        |  | Le budget 2026 a été optimisé en fonction des besoins estimés. L'ensemble des postes a été analysé et questionné.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |  |
| IT - Frais de télécommunication et internet - nous avons un total de 43 KCHF (comptes 2024 = 43 KCHF). Quels sont les facteurs de coûts (nombre de téléphones, abonnements, etc). Des mesures d'optimisation ont-elles été mises en place en 2025 ? Selon l'annexe2, tableau de comparaisons des "Frais internet et telecom", nous avons des différences assez importantes de coûts par structures. Comment cela s'explique-t-il ? Peut-on optimiser ? |  | Un important travail d'optimisation a permis de regrouper l'ensemble des abonnements auprès d'un même opérateur et d'unifier les marques de téléphones portables, générant ainsi des rabais de quantité. Les abonnements ont été renégociés, entraînant une réduction des coûts. Depuis 2024, plusieurs structures ont été agrandies, la structure des Petits Bouchons a ouvert, de nouveaux postes ont été créés et un nouveau secteur a vu le jour, sans augmentation des dépenses de télécommunication — ce qui représente une économie cachée.<br>Les besoins en téléphonie varient selon les structures d'accueil :<br>Les coûts en téléphonie se basent sur un montant socle, auquel s'ajoute un coût variable en fonction des besoins des structures d'accueil.<br>Pour les structures anciennement rattachées à la Fondation, le budget a été estimé sur une base minimale, dans l'attente de l'accès aux contrats.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |
| Quelles sont les mesures prises ou prévues pour la diminution des frais de chauffage et électricité d'un total de 417'000 CHF (identique à 2025), selon les plans du responsable maintenance ? En 2025 nous avons cette indication : "l'analyse du logiciel d'Enerplan est en cours afin d'optimiser les indicateurs à disposition et ainsi mieux maîtriser les consommations."                                                                        |  | Le budget 2026 a été établi sur la base des besoins actuels, identiques à ceux pris en compte pour le budget 2025.<br>La reprise complète des compteurs et l'optimisation des relevés n'ont pas encore pu être effectuées : les données, toujours fournies par l'entreprise Enerplan, restent tardives. Le recensement des compteurs et le schéma de principe sont établis, mais l'absence de relevés empêche encore le suivi des consommations. La piscine, chauffée à 28 °C, génère une forte dépense énergétique liée à la perte d'eau. Le remplacement global des néons par des LED n'est pas économiquement justifié ; il a été de ce fait privilégié un remplacement progressif au fil des pannes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  |
| Les structures de la Fondation (Arc-Enciel, Girolle, Barcarolle etc) sont maintenant intégrées au budget 2026. Seule la différence payée par Enjeu était-elle prise en compte ?                                                                                                                                                                                                                                                                        |  | Il est à noter que, comme les années précédentes, les budgets des structures de la Fondation ont fait l'objet d'une analyse approfondie et ont été questionnés.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |
| Quels sont les conséquences d'une baisse de subvention de l'état de Vaud sur l'accueil de jour (estimée à ce jour de 10mil.) sur la structure ENIEU ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |  | Pour 2026, aucune conséquence n'est à prévoir. L'organisme subventionneur, la FAJE, prenant à sa charge le déficit sans le répercuter sur les réseaux. Il est à noter que, pour l'instant, aucune décision claire n'a été prise quant au type de réduction envisagée, ni même sur le principe d'une éventuelle réduction des subventions que la FAJE pourrait introduire à l'avenir.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |  |
| Nous avons un total 527'650 CHF (comptes 2024 - 415'000 CHF) d'entretien des bâtiments avec la piscine à 84'000 CHF, 135'000 CHF de contrats d'entretien et 231'000 CHF d'entretien des bâtiments (surtout le Martinet). Quel est le détail des travaux prévus sous "entretien des bâtiments" pour 231'000 CHF? Pourrait-on améliorer en rénovant? Exemple: 217002.3144.02 - 30'000.- Cela comprend quels travaux ? Tolture, ascenseur ?               |  | Le budget 2026 de l'entretien est alloué au budget 2025.<br>Pour l'entretien des bâtiments, c'est de l'entretien courant tel que : réparation et matériel sanitaire, mise aux normes sécurités bâtiments (éclairage de secours, extoite fumée, porte coupe-feu, ferme-porte automatique...) réparation électrique, remise en état de prises, stores, détecteurs de mouvements etc., réparation fenêtres, réparation serrurerie, contrôle OIBT, réparation des machines-outils conciergerie, travaux de peinture et de réfection, réparation de sol, lino, consommables. Finalement, l'absence de compétences opérationnelles techniques à l'intérieur limite notre capacité d'intervention : seules les petites réparations sont assurées par la conciergerie, tandis que les travaux spécialisés sont confiés à des entreprises externes. En conséquence, une réduction du budget d'entretien n'est pas envisageable sans personnel ni équipements dédiés.<br>Les entretiens ponctuels mentionnés au budget sont :<br>Gilly : CHF 18'000.- changement détecteurs incendie et CHF 15'000.- réfection joint douche salle de gym<br>Martinet A.C. : CHF 6'000.- réfection infirmerie et CHF 25'000.- réfection des murs WC bâtiment A<br>Martinet B : CHF 10'000.- changement porte vitrée salle de couture |  |
| Est-il possible de chiffrer l'ensemble des effets des annuités du règlement RH sur le budget 2026, en % et avoir le total Ecole - UAPE? Quel budget a été utilisé en 2025 pour les augmentations ?                                                                                                                                                                                                                                                     |  | Voir onglet Analyse. L'exercice n'a pas été mené pour le secteur de l'accueil de jour, le fort taux de rotation du personnel dans ce domaine d'activité entraîne des fluctuations trop importantes rendant les résultats non représentatifs.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |
| Quel est le montant exact de l'augmentation liée à IPC de 0.5%, ceci en détail par compte ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |  | Il a bien été calculé un montant de 0.5% d'IPC dans les comptes par nature 3010, excepté les auxiliaires, les AMF, les apprentis et les stagiaires qui répondent à d'autres règles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |  |
| Comment peut-on expliquer la différence de 151'000 CHF sur le total "Secondaire" ? Il est difficile pour nous d'identifier les postes majeurs sans le lien des comptes. Nous avons noté les 74'000 CHF d'entretiens ponctuels                                                                                                                                                                                                                          |  | La clef de répartition des frais de conciergerie et d'entretien a été totalement revue dans le budget 2026 pour être plus proche de la réalité du terrain. Jusqu'en 2025 inclus, la répartition primaire/secondaire des frais de conciergerie était presque à la parité, 50%/50%. Pour 2026, cela a été revu en fonction des ETP et des m2. Par ailleurs, il y a effectivement une augmentation générale du budget de CHF 133'000 (primaire et secondaire) par rapport au budget 2025, dont des entretiens ponctuels, des renouvellements, des nouveaux amortissements suite à des préavis bouclés en 2025.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |  |
| Comment peut-on expliquer la différence de 93'000 CHF sur le total "Administration des écoles" ? Il est difficile pour nous d'identifier les postes majeurs sans le lien des comptes. Est-ce l'augmentation des ETP annoncée ?                                                                                                                                                                                                                         |  | Cela correspond notamment à l'augmentation de 0.2 ETP du poste informatique, le report du salaire du collaborateur de la Fondation qui rejoint l'administration d'Enjeu, les licences informatiques qui augmentent, une partie des annuités 2026 et des charges sociales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |  |
| Selon l'annexe 1 tableau de comparaisons des structures, nous avons un calcul estimé du coût des structures par place offerte. Comment peut-on expliquer les différences entre les Vents d'Anges et des structures comme Bellefontaine et Le Cygne ?                                                                                                                                                                                                   |  | La comparaison des budgets entre structures doit être interprétée avec prudence, car il n'y a pas de distinction claire entre les charges courantes, les charges ponctuelles et les amortissements. Par ailleurs, les conditions de location varient sensiblement d'une structure à l'autre, ce qui explique en partie ces disparités. (VDA écriture interne CHF 50'000, Bellefontaine CHF 127'000, le Cygne CHF 24'000).<br>Il convient également de rappeler que les normes cantonales imposent une surface minimale de 3 m² par enfant en préscolaire et de 2 m² par enfant en parascolaire, entraînant des charges de loyer différent. Enfin, le niveau de séniorité des équipes éducatives peut également influencer le montant des charges salariales.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |  |
| Pourquoi les coûts généraux de la structure parascolaire Bellefontaine de 12 places sont-ils beaucoup plus élevés que la moyenne ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |  |
| La somme des comptes "3130.03 Frais de réceptions et manifestations" totalise 88'605 CHF. Nous avons noté le besoin pour les 10 ans d'Enjeu. Cela dit l'ensemble semble assez conséquent au total. Est-il possible d'optimiser ?                                                                                                                                                                                                                       |  | CHF 24'000.- pour la fête des 10 ans.<br>CHF 18'750.- pour la fête du personnel (tous les collaborateurs).<br>CHF 11'925.- pour les 50 ans du Cygne et les 10 ans de la Grande Echelle.<br>CHF 2'600.- pour les 3 cantines ainsi que pour l'AFJ.<br>Le solde de CHF 31'330.- correspond aux animations organisées au sein des structures pour accueillir les parents à différents moments de l'année, calculé sur la base d'un montant de CHF 65.- par place autorisée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |  |